

Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement de construction numéro RRU4-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU4-1-2017 intitulé : **Règlement aux fins de modifier diverses dispositions du règlement de construction numéro RRU4-2012.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2017 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement, qui s'applique à l'ensemble du territoire, vise à modifier les normes de construction des fondations d'un bâtiment principal.

Donné à Lavaltrie, ce 15^e jour du mois de février deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière